

Palestine/Israël: la France doit s'affirmer clairement pour le respect du droit international et mettre un terme à l'impunité d'Israël

18 juillet 2014



Communiqué de presse du 17 juillet 2014

Une délégation de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine [1] a été reçue mercredi 16 juillet 2014 par Jean Pierre Jouyet, secrétaire général de l'Elysée, et Emmanuel Bonne, conseiller Moyen-Orient du Président de la République. Les associations ont exprimé leur profonde inquiétude vis-à-vis de la situation dans la bande de Gaza. Elles ont rappelé la nécessité d'actions claires et assumées du gouvernement français en faveur d'un cessez-le-feu durable pour mettre fin au massacre des populations. Elles ont souligné l'importance d'articuler ce cessez-le-feu à un processus politique impliquant la fin du blocus de Gaza, l'arrêt de la colonisation de la Cisjordanie et, d'une manière plus générale, de l'occupation de la Palestine selon les termes mêmes du droit international. A cet égard, elles ont demandé la condamnation systématique par la France des punitions collectives et autres actes de « vengeance » tels que le dynamitage de maisons, pratiquées à l'encontre des populations civiles.

Dans ce contexte, les associations ont indiqué que le message de soutien adressé par François Hollande au Premier ministre israélien B. Netanyahou avait été compris comme un feu vert donné au gouvernement israélien à la violence et aux représailles contre la bande de Gaza. Elles ont également regretté que le message envoyé à M. Abbas le lendemain déplorant « que les opérations militaires en cours aient déjà fait de nombreuses victimes palestiniennes » n'ait pas été transmis de manière publique à M. Netanyahou et que la France qui a pointé la responsabilité du Hamas n'en ait pas fait de même avec l'Etat d'Israël. Elles ont enfin déploré que des dossiers tels que l'abrogation de la circulaire Alliot Marie, n'aient pas plus d'écho. En février 2010, la Ministre Alliot-Marie, alors Garde des Sceaux, demandait par une lettre - circulaire aux Parquets d'engager des pour¬suites contre les personnes appelant ou participant à des actions de boycott

des produits déclarés israéliens. S'appuyant sur un article de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, elle assimilait ces actions à de la provocation à la discrimination ou à la haine raciale.

Tout ceci, ont-elles souligné, nourrit un « deux poids deux mesures » très amèrement ressenti par les populations au Proche-Orient et par beaucoup de nos concitoyens et de nombreuses associations de solidarité et de défense des droits mobilisés sur des bases universalistes. Ce qui, paradoxalement renforce des stratégies pouvant alimenter des tensions intercommunautaires.

Les associations ont aussi affirmé que la France peut mettre en œuvre dès maintenant des mesures concrètes cohérentes avec ses déclarations sur l'illégalité de la colonisation : clause excluant les colonies de tous ses accords avec Israël, étiquetage des produits des colonies, et veiller à ce que les entreprises dans lesquelles l'Etat est actionnaire n'ait pas de relations avec les colonies.

En réponse les représentants de l'Elysée ont convenu que la communication gouvernementale n'avait pas été sans aléas, qu'elle allait être rectifiée et que cette rectification se poursuivrait sur la ligne de ce qu'était la position française, à savoir la création d'un état palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale dans les frontières de 1967 aux côtés d'un état israélien bénéficiant de frontières sures et reconnues.

Les associations, tout en se félicitant de cette rencontre, la première du genre, et des propos échangés, restent mobilisées sur les objectifs de paix et de solidarité qui les animent et seront particulièrement attentives dans les jours qui viennent à la mise en cohérence des propos et des actes. Afin de poursuivre le dialogue, les associations demandent une rencontre avec M. le Président Hollande.

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

[1] La délégation de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine était composée de : Emmanuelle Bennani-Caillouët, chargée de mission au CCFD-Terre Solidaire, en tant que membre du CA de la plateforme ; Fanny Essayie, chargée de plaidoyer de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine ; Taoufiq Tahani, Président de l'AFPS ; Pierre Tartakowski, Président de la LDH

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > Espace presse > Communiqués >
- Adresse de cet article : http://www.plateforme-palestine.org/Palestine-Israel-la-France-doit-s-affirmer-clairement-pour-le-resp ect-du-droit